

Défi n° 3
Un territoire productif

OBJECTIF N°8 :

AFFIRMER
LA VOCATION AGRICOLE
DU PAYS

DEFI n° 3	UN TERRITOIRE PRODUCTIF
Objectif n° 8	Affirmer la vocation agricole du pays
ACTION n° 34	SOUTIEN A L'EMERGENCE ET AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES STRUCTURANTES

Contexte et problématique de départ :

Sur tout le territoire du Pays, l'objectif est de maintenir le nombre d'exploitations, le foncier consacré à l'agriculture, le niveau de production et les outils et opérateurs liés à la collecte, la transformation-commercialisation des productions. La plupart des filières agricoles présentes (ou en émergence) sur le Pays développent en partie leur stratégie autour de la valorisation du produit et d'une meilleure maîtrise de la valeur ajoutée. Ces initiatives de valorisation locale des produits s'appuient sur des rapprochements entre métiers, entre territoires en jouant sur diverses complémentarités, pour créer de la valeur ajoutée répartie sur les acteurs concernées. Conscients qu'il ne s'agit pas toujours d'une réponse globale par rapport aux problématiques de chaque filière, de chaque territoire, il est vital, dans la logique de développement territorial impulsé par le Pays de pouvoir aider toutes les nouvelles initiatives locales collectives susceptibles de s'inscrire dans cette dynamique de développement.

Cette action concernera le **soutien des initiatives locales et territoriales en émergence**. Cela afin d'encourager tout projet de valorisation liant un produit à une tradition, à un savoir-faire ou à un marché de proximité ; et notamment les projets basés sur la recherche de solidarités et de synergies entre les métiers, entre les territoires composant l'entité Ardèche Méridionale. Il ne s'agit pas d'une réponse globale aux problématiques des filières agricoles, mais de montrer la volonté et la détermination du Pays à encourager les initiatives, à redonner confiance aux acteurs locaux en s'appuyant sur les atouts mêmes du Pays.

Pour ce faire, le Pays devra réserver une enveloppe conséquente pour accompagner ces initiatives.

Descriptif de l'action :

Cette action s'adresse à toutes les initiatives locales des filières agricoles des territoires du Pays. Aussi bien pour des filières émergentes, adaptées aux différents terroirs du territoire et dont il faut encourager l'implantation et la structuration ; que pour aider au maintien et au développement des filières qui utilisent les démarches de qualité et l'accompagnement des exploitations qui choisissent ces modes de production.

Il faut élargir cette action aux productions sous signes officiels de qualité ou qui s'inscrivent dans une démarche de reconnaissance, traduite par un cahier des charges garantissant l'origine Ardèche et /ou Pays et la qualité des productions.

Pour ces filières identifiées « de qualité », elles relèvent en principe de la mesure régionale n° 13, aussi chaque projet sera examiné selon ses critères et sera aiguillée prioritairement vers ce dispositif si cela est possible.

- Répondre aux initiatives locales valorisant des potentialités locales géographiques, naturelles et socio-économiques, notamment au travers d'actions permettant une meilleure maîtrise de la valeur ajoutée ; en terme d'accompagnement, études préalables, mobilisation des acteurs, outils de promotion, construction des plans d'actions...
- Aider à la mise en place du plan d'actions initiatives locales dans les entreprises par des aides à l'investissement et au fonctionnement.

Il est indispensable de pouvoir aider toutes les filières locales qui sont nécessaires au maintien d'activités agricoles sur le territoire. En terme de nombre d'exploitation, de secteurs géographiques, de quantités de production, il peut aussi s'agir de projets qui n'ont pas toujours la dimension suffisante pour entrer immédiatement dans des démarches globales et lourdes d'organisation, de production, de qualification officielle.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Inscrire durablement l'activité agricole dans l'économie locale et la vie des territoires.
- Répondre de manière efficace et adaptée aux besoins d'adaptation de l'agriculture locale.
- Maintenir dans le tissu rural, les activités agricoles et celles qui leurs sont liées, l'emploi et les services.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement / investissement
Type de dépenses envisagées	Acquisition, travaux, animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Collectivités locales, Chambres consulaires, associations et syndicats professionnels, groupements, coopératives, entreprises (hors exploitations agricoles et- GAEC pour la région) ...
Partenaires pressentis	Consulaires, DDAF, PNR ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé

Montage Financier :

Dépense subventionnable CDPRA	386 603 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	134 641 €	40 % pour le fonct. 20% pour l'invest.
Subvention départementale CDPRA	34 200 €	20 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	217 762 €	43 %

Sous-action n° 34.1 **Aides au fonctionnement**

Typologie/caractérisation d'exploitations locales adaptées à leurs milieux :

Sur le territoire existent des exploitations qui ont développé des systèmes de production particulièrement intéressants (diversification, valorisation locale, gestion des espaces, de l'environnement et des milieux...). Après un repérage de ces exploitations, il semble nécessaire de mieux analyser leurs modes de fonctionnement et leurs besoins. Ces exemples « à suivre » particulièrement adaptés au territoire pourraient être ensuite valorisés en inspirant des évolutions ou des créations d'exploitations sur les mêmes principes. Les résultats de ces travaux pourraient être mis en œuvre dans le cadre du futur PSADER.

Soutiens aux filières agricoles locales :

Il s'agit de pouvoir répondre aux initiatives valorisant des potentialités locales géographiques, naturelles et socio-économiques, notamment au travers d'actions permettant une meilleure valeur ajoutée; en terme d'accompagnement, études préalables, outils de promotion, construction des plans d'actions...

Soutien aux dépenses de fonctionnement : Accompagnement de projets, études, expertises et formations-actions ; Conception et réalisation d'outils de communication, édition) ; évènements collectifs locaux de promotion des produits et savoir-faire (hors frais de bouche) ; Manifestations ou évènements collectifs, journées portes ouvertes : frais de fonctionnement d'études de conseils concernant la conception de l'évènement son organisation, la réalisation et le suivi de la manifestation ;

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	études, expertises et formations-actions, voyages d'études
Territorialité de l'action	Multisites

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	286 603 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	114 641 €	40 %
Subvention départementale CDPRA	6 000 €	20 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	165 962 €	58 %

Dépenses éligibles :

- Accompagnement de projets, études, expertises et formations-actions, voyages d'études...
- Aides sur la conception, la réalisation, d'outils de communication, signalisation, marquage : (hors frais d'impression et de diffusion) ;
- Actions de promotion événements collectifs, (aides au lancement limités à 3 ans maxi, avec des taux d'aides dégressif de 10%/an), journées portes ouvertes (hors frais de bouche)...
- Ne seront financés dans cette fiche action que les projets ne pouvant pas émerger sur d'autres lignes de financement de la Région et notamment de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Le Département de l'Ardèche pourra intervenir sur ce type d'opérations en complément au financement Région à travers sa ligne d'aide spécifique FADEA.

<u>Sous-action n° 34.2</u>	<u>Aides à l'investissement</u>
-----------------------------------	--

Soutien aux dépenses d'investissements :

Matériels, travaux, outils, main d'œuvre (main d'œuvre d'exploitant exclue pour la Région) ; aides à la mise en place d'outils spécifiques dans et pour les entreprises : constructions et aménagements de bâtiments ou aides à l'adaptation de bâtiments existants, outils et matériels dédiés (préparation, transformation, stockage, conservation, emballages, ventes...), aménagements durables et fixes concernant l'accueil du public, la signalisation ...

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement
Type de dépenses envisagées	Matériels, travaux, outils, main d'œuvre
Territorialité de l'action	Multisites

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	141 000 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	20 000 €	20 %
Subvention départementale CDPRA	28 199 €	20 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	92 801 €	48 %

Dépenses éligibles :

- Matériels ; travaux ; outils, main d'œuvre (main d'œuvre d'exploitant exclue pour la Région),
- Aides à la mise en place d'outils spécifiques dans et pour les entreprises : construction et aménagements de bâtiments ou
- Aides à l'adaptation de bâtiments existants, outils et matériels dédiés, (préparation, transformation, stockage, conservation, emballages, ventes...) aménagements durables et fixes concernant l'accueil du public, la signalisation ...

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					134 641 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Nombre d'initiatives accompagnées, nombre d'acteurs organisés par initiatives
- Nombre d'exploitations agricoles maintenues et installées au travers cette action à partir des chiffres de la situation initiale

DEFI N° 3	UN TERRITOIRE PRODUCTIF
Objectif n° 8	Affirmer la vocation agricole du pays
ACTION N° 35	ACCOMPAGNEMENT DE LA MULTIFUNCTIONALITE DES EXPLOITATIONS

Contexte et problématique de départ :

L'histoire de l'agriculture locale montre que l'organisation des exploitations reposait sur une combinaison de productions adaptées dans chaque secteur et possible du fait de l'importante main d'œuvre familiale et des besoins à couvrir. L'évolution s'est faite vers la spécialisation des exploitations mais ces systèmes montrent parfois leurs limites.

Au vu de l'évolution de l'agriculture locale et des difficultés conjoncturelles et structurelles qu'elle rencontre, ceci dans toutes les filières y compris celles qui paraissaient comme les plus installées, il est nécessaire de prévoir d'aider la diversification pour maintenir une agriculture vivante et un tissu d'exploitations agricoles suffisant, particulièrement dans les secteurs géographiques les plus handicapés et dans les filières les plus touchées.

Avantages recherchés / objectifs visés :

Maintenir et installer des exploitations agricoles en encourageant la diversification en agriculture, là où c'est nécessaire et faisable, que ce soit en terme de productions ou d'activités. En particulier en matière d'agrotourisme, (voir actions 42 et 44), d'environnement et de patrimoine. L'objectif de cette action est la recherche de plus values y compris en terme de développement durable, de gestion des milieux et d'un patrimoine vernaculaire identitaire.

Inscription Financière globale :

Dépense subventionnable CDPRA	325 000 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	147 500 €	De 40 % à 50%
Subvention départementale CDPRA	20 000 €	25 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	157 500 €	48 %

<u>Sous action n°35.1</u>	<u>Accompagnement à la diversification agricole par le développement de l'agrotourisme</u>
----------------------------------	---

Financements au titre de l'objectif 9 tourisme (actions 42.2 et 44.2)

Sous action n°35.2
Nouvelle action

Encouragement de pratiques agricoles patrimoniales

Contexte de l'action :

De nombreuses pratiques agricoles caractérisent les paysages de l'Ardèche Méridionale : vignes, oliviers, prés vergers, châtaigneraies, ...

Il est proposé de travailler conjointement avec la commission culture (objectif 14) afin de préciser les actions soutenues, notamment sur les aspects promotion et création d'évènements liés aux patrimoines agricoles. Cependant, il paraît nécessaire d'introduire une nouvelle action dans l'objectif agricole pour aider la conservation et valorisation des pratiques agricoles de type patrimoniale qui sont aussi liées à une valorisation économique insuffisante pour justifier les surcoûts supportés actuellement par le seul exploitant. Dans les temps impartis sur la durée restante du CDPRA, il est proposé de travailler les aspects patrimoniaux et paysagers qui sont liés à la viticulture.

Descriptif de l'action :

Il paraît nécessaire de prévoir des aides concernant les aménagements fonciers, l'ouverture de chemins, de pistes, la création/réfection de points d'eau, la création et l'entretien de murets, la restructuration des vignes abandonnées.

L'aide porterait sur une prise en charge de journées de travail permettant la réalisation des travaux préalablement identifiés. La maîtrise d'ouvrage serait réalisée par une structure collective (association, collectivité, groupement d'employeurs...). Pour la maîtrise d'œuvre un appui serait recherché auprès des entreprises, associations, personnes ressources compétentes.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement/Investissements
Type de dépenses envisagées	accompagnement, études, autres prestations de services, travaux,
Territorialité de l'action	Structurante localisée

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Collectivités, associations et syndicats professionnels, coopératives, groupement d'employeurs...
Partenaires pressentis	CA 07...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PNR : (art. 9, 19, 20, 21, 22, 23, 24 de la charte)

Les bénéficiaires, (Associations, Groupements d'employeurs, collectivités), les territoires prioritaires, les critères d'éligibilité des dépenses seront mieux définis en partenariat entre la profession, le Pays, la Région et le Département. L'aspect paysager, gestion des milieux et surcoûts engendrés pour les investissements et pour une gestion durable et patrimoniale seront pris en compte dans ces critères.

Montage Financier :

Dépense subventionnable CDPRA	150 000 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	60 000 €	40 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	70 000 €	60%

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					60 000 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Nb d'exploitations volontaires ;
- sensibilisation des collectivités et des professionnels au développement durable ;
- adaptation des exploitations vers des pratiques respectueuses...

<u>Sous action n°35.3</u>	<u>Soutien aux opérations collectives agri-environnementales</u>
----------------------------------	---

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'une part d'actions de reconquête et d'entretien des paysages, de prévention des risques, de gestion des ressources et du milieu naturel, par les activités agricoles compatibles, économiquement peu rentables, mais qui rendraient ainsi des services à la collectivité.

A titre d'exemple : la mise en place d'un projet sylvo-pastoral sur la forêt communale du Bois du Laoul commune de Bourg-Saint-Andéol.

D'autre-part, il s'agit de permettre aux entreprises agricoles regroupées autour de leurs organisations collectives, ou au sein d'une communauté de communes de conduire des diagnostics de type environnemental. Ceci dans un souci d'identifier de façon fine les principaux enjeux afin de permettre la mise en place de mesures destinées à prévenir les risques, mieux gérer les ressources, protéger les milieux mais aussi adopter des stratégies de bon sens ménagères de la santé de l'exploitant et de la qualité des productions. La filière viticole sollicite le Pays sur ces aspects pour environ 60 exploitations (caves particulières) qui souhaiteraient conduire ces diagnostics rapidement. Les investissements prioritaires à réaliser pourraient être soutenus dans le cadre du PSADER (2010-2016). On veillera à une bonne articulation / complémentarité avec les procédures similaires en cours (diagnostics énergie par exemple,...).

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement et fonctionnement
Type de dépenses envisagées	accompagnement, études, autres prestations de services, acquisition, travaux,
Territorialité de l'action	Structurante localisée

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Chambres consulaires, collectivités, groupements, associations et syndicats professionnels, coopératives.
Partenaires pressentis	DDEAF, ONF, CA07...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PNR : (art. 9, 19, 20, 21, 22, 23, 24 de la charte)

<u>Sous-action n°35.3.1</u>	<u>Opérations collectives agri environnementales</u>
------------------------------------	---

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement /Investissement
Type de dépenses envisagées	accompagnement, études, autres prestations de services, acquisition, travaux,
Territorialité de l'action	Structurante localisée

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Chambres consulaires, collectivités, groupements, associations et syndicats professionnels, coopératives.
Partenaires pressentis	DDEAF, ONF, CA07...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PNR : (art. 9, 19, 20, 21, 22, 23, 24 de la charte)

Montage Financier :

Dépense subventionnable CDPRA	80 000 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	40 000 €	50 %
Subvention départementale CDPRA	20 000 €	25%
Subvention départementale CDPRA	20 000 €	25%

Modalités spécifiques d'intervention :

Dépenses éligibles :

Fonctionnement :

- Animation/accompagnement; études; expertises; autres prestations de services; suivi de l'opération.
- Dépenses de communication et d'évènementiel conception; réalisation ; actions de promotion évènements collectifs ; journées portes ouvertes (hors frais de bouche).

Investissements :

- dépenses liés directement à l'aménagement durable du site pour l'activité agricole : matériels, travaux, outils spécifiques ...
- dépenses liés directement à l'accueil des publics, protection, signalisation, outils pédagogiques et de sensibilisation...

Critères d'évaluation et résultats attendus :

Opération collective agri-environnementale :

Confortation/installation agricole ; gestion durable d'un milieu ; sensibilisation des collectivités et du public et /aux services non marchands rendus par l'agriculture.

<u>Sous-action n°35.3.2</u>	<u>Diagnostics environnementaux dans les exploitations</u>
------------------------------------	---

Un cadre référentiel de diagnostic (contenus, méthodologie, coûts) sera construit et soumis à l'approbation de la Région et du Département.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	accompagnement, études, autres prestations de services,...
Territorialité de l'action	Structurante localisée

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Chambres consulaires, collectivités, groupements, associations et syndicats professionnels, coopératives.
Partenaires pressentis	DDEAF, ONF, CA07...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PNR : (art. 9, 19, 20, 21, 22, 23, 24 de la charte)

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	80 000 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	40 000 €	50 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	40 000 €	50%

Modalités spécifiques d'intervention :

Dépenses éligibles :

Fonctionnement :

- Diagnostics, Animation/accompagnement; études; expertises; autres prestations de services; et outils de communication des résultats/préconisations;

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					80 000 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

Diagnostics :

Nb d'exploitations volontaires ; sensibilisation des collectivités et des professionnels au développement durable ; adaptation des exploitations vers des pratiques respectueuses...

Sous-action n°35.4

Soutien à la structuration des réseaux agro-touristiques organisés pour l'accueil pédagogique dans les fermes

Contexte et problématique de départ :

Les exploitants agricoles ont parfois de réelles difficultés à vivre de leur activité et s'organisent peu à peu en réseaux d'accueil. Ces réseaux permettent de maintenir durablement les exploitations en les aidant à s'adapter par la diversification. Ils répondent également à un besoin toujours plus important du publics (citadins et autres) de trouver un espace rural entretenu où il sera accueilli. Cette entrée permet de tisser des liens directs entre des producteurs en recherche de reconnaissance sociale, intellectuelle et économique par rapport aux réalités des métiers agricoles et des consommateurs en recherche de racines et de réponses sur les qualités de leur alimentation.

Descriptif de l'action :

Soutien à l'organisation et à la structuration des réseaux agricoles et les exploitants qui :

- travaillent avec les exploitants et les acteurs du tourisme à la valorisation des produits locaux, la connaissance des métiers de l'agriculture et à l'accueil à la journée des différents publics.
- ouvrent leur ferme pour faire découvrir leurs produits et leurs métiers.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Encourager les réseaux dans leurs actions ;
- Découvrir les produits du terroir et les savoir-faire de notre territoire ;
- Valoriser l'image des métiers d'agriculture ;
- Développer une offre en agrotourisme dans toutes les zones du territoire ;
- Encourager la diversification en agriculture ;
- Mener des actions pédagogiques pour divers publics sur les métiers de l'agriculture.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement/investissements
Type de dépenses envisagées	Animation, Prestation de service, communication, outils spécifiques
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Réseau PAYSAGE (Association locale d'agriculteurs «accueil à la journée»)
Partenaires pressentis	Conseil Général, PNR, Chambre d'agriculture
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PNR (articles 19, 24, 41 et 45 de la charte)

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	15 000 €	HT / TTC
Subvention régionale CDPRA	7 500 €	50 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	7 500 €	50 %

Modalités spécifiques d'intervention :

Critères d'éligibilité :

Cette action s'inscrit en amont des aides éventuelles qui seraient obtenus via les fiches spécifiques 42.2 et 44.2 de l'objectif 9 tourisme.

L'obtention de l'aide est conditionnée à l'adhésion à un des réseaux locaux reconnus.

Seront éligibles les structures organisées et reconnues à un niveau local.

Dépenses éligibles :

Mise en place et ou la confortation des réseaux par des aides à la structuration et au démarrage limitées à 2ans, dans le cadre d'un plan pluriannuel de développement (poste d'animation, frais de structure, indemnisation bénévoles...).

Volet de soutien aux actions des réseaux par :

- La mise en place d'actions- formations spécifiques;
- La conception et acquisition d'outils pédagogiques ;
- La mise en place d'actions de communication et de matériels dédiés conception/ réalisation d'affiches, plaquettes, (hors frais d'impression et de diffusion) ; actions de promotion événements collectifs (pour le lancement d'une manifestation pluriannuelle, soutien possible sur 3 ans avec un taux dégressif de 10% par an), journées portes ouvertes, (hors frais de bouche)
- L'Acquisition/ location de matériel et équipements de promotion de signalisation

Modalités d'intervention financière :

Subvention régionale plafonnée à 25 000 € maxi par réseau sur les 2 ans

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale attendue	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					7 500 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

Nombre de réseaux soutenus, nombre d'actions de communication aidées...
Evolution du nombre d'exploitations des réseaux, quantité et qualité des publics visiteurs.
Enquêtes de satisfaction auprès des visiteurs.

*CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DE PAYS DE RHONE-ALPES
« ARDECHE MERIDIONALE » - 2^{ème} Avenant*

DEFI N° 3	UN TERRITOIRE PRODUCTIF
Objectif n° 8	Affirmer la vocation agricole du pays
ACTION N° 36	SOUTIEN AUX DEMARCHES COLLECTIVES IDENTIFIEES DE QUALITE

Contexte et problématique de départ :

Le territoire du Pays de l'Ardèche Méridionale est traditionnellement une terre d'accueil. C'est aussi un territoire qui est reconnu pour ses productions emblématiques mais aussi ses savoir-faire en terme de transformation. Il faut aider à améliorer ce qui doit l'être tant en terme de qualité, qu'en terme de bonne connexion entre les différentes filières, les différents métiers et les différentes zones géographiques. Il faut prendre exemple sur ce qui a été fait par « Goûtez l'Ardèche » pour les produits agro-alimentaires, par « Les vins de Pays des coteaux de l'Ardèche » pour la filière viticole, par « Régal viande » et le « Fin Gras du Mézenc » sur la filière élevage.

Sur la plupart des productions, sans négliger le marché extérieur qui est vital, il est nécessaire de conquérir le marché local qui est porteur, cela en garantissant des productions locales de qualités garanties. Cela aussi bien auprès des consommateurs locaux, des visiteurs, que des métiers de bouche.

Descriptif de l'action :

Développement des filières qui utilisent les démarches de qualité et accompagnement des exploitations qui choisissent ces modes de production.

Il faut élargir aux productions sous signes officiels de qualité ou qui s'inscrivent dans une démarche de reconnaissance, traduite par un cahier des charges garantissant l'origine Ardèche et /ou Pays et la qualité des productions. Il faut encourager les productions et les prestations de qualité, cela quel que soit le label, dans la mesure où celui-ci garantit au consommateur l'origine et la qualité.

Il convient de poursuivre et d'amplifier le travail engagé depuis quelques années, autour des projets d'identification de l'origine des produits et de la qualité AOC, IGP, CCP, Label, Agriculture Biologique, Provenance Montagne...) mais aussi des marques collectives.

Cette action relevant davantage de la mesure régionale n° 13, chaque projet sera examiné selon ses critères et sera aiguillée prioritairement vers ce dispositif si cela est possible.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Se démarquer des productions « basiques », en valorisant sur le long terme l'origine géographique, l'authenticité, les modes de production et les savoir-faire.
- Inscrire dans les faits économiques la perception d'excellence de ce territoire.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement et fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Acquisition, travaux, animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Collectivités locales, Chambres consulaires, groupement associations et syndicats professionnels, coopératives, entreprises (pour les subventions départementales : hors porteurs organisés ou privés du secteur viticole).
Partenaires pressentis	Marques collectives et labels,...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé : (art. 23,24 charte PNR)
Articulation avec d'autres dynamiques territoriales	Conseil Général, PNR, CDT, autres CDPRA,...

Intervention financière globale :

Dépense subventionnable CDPRA	1 635 265 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	489 653 € (épuisée)	40 % fonctionnement 20% sur l'investissement
Subvention départementale CDPRA	126 500 € (épuisée)	20 % sur l'investissement
Autofinancement du maître d'ouvrage	1 019 112 €	

<u>Sous-action n°36.1</u>	<u>Volet Fonctionnement</u>
----------------------------------	------------------------------------

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Accompagnement de projets, études, expertises et formations-actions, outil de communication
Territorialité de l'action	Multisites

Dépense subventionnable CDPRA	663 000 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	265 200 € (épuisée)	40%
Autofinancement du maître d'ouvrage	437 800 € (épuisée)	60%

Dépenses éligibles :

- Accompagnement de projets, études, expertises et formations-actions pour le passage sous marques collectives et démarches qualité (frais de certification exclus) ;
- Conception et réalisation d'outils de communication, conception, édition (hors frais d'impression et de diffusion) ;
- Promotion pour les marques collectives existantes ou en démarche, évènements collectifs de promotion des produits locaux (hors frais de bouche), pour le lancement d'une manifestation pluriannuelle (soutien possible sur 3 ans maximum avec un taux dégressif de 10% par an) ;
- Manifestations ou actions de promotion, évènements collectifs, journées portes ouvertes : frais de fonctionnement d'études de conseils concernant la conception de l'évènement son organisation, la réalisation et le suivi de la manifestation ;
- Outils de communication (conception, édition).

<u>Sous-action n°36.2</u>	<u>Volet Investissement</u>
----------------------------------	------------------------------------

Nature de la dépense	Investissement
Type de dépenses envisagées	Acquisition d'outils, matériels, travaux
Territorialité de l'action	Multisites

Dépense subventionnable CDPRA	1 122 265 €	HT
Subvention régionale CDPRA	224 453 € (épuisée)	20 %
Subvention départementale CDPRA	126 500 € (épuisée)	20 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	771 312 €	Ø %

Dépenses éligibles :

- Mise en place d'outils dans ou pour les entreprises ;
- Investissements de création, gros œuvre, second œuvre, d'adaptation, d'innovations,
- Matériels, travaux, main d'œuvre, (hors main d'œuvre des exploitants), outils....

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
			123 217 €	123 217 €	123 217 €

DEFI N° 3	UN TERRITOIRE PRODUCTIF
Objectif n° 8	Affirmer la vocation agricole du pays
ACTION N° 37	FACILITATION DE LA TRANSMISSION / REPRISE DES EXPLOITATIONS ET AIDE A LA RECONQUETE AGRICOLE

Contexte et problématique de départ :

Sur la problématique foncière, les collectivités ne sont pas suffisamment armées techniquement pour traiter les enjeux liés au foncier agricole. Cette action a pour but de les aider en termes d'animations ponctuelles pour atteindre leurs objectifs. La transmission d'entreprises agricoles portera sur la sensibilisation des cédants pour laquelle une approche locale est nécessaire. Elle passera par un soutien d'actions exemplaires des collectivités de la mobilisation foncière jusqu'au suivi du jeune installé.

Il est donc proposé de réfléchir sur l'opportunité d'actions en faveur de l'installation progressive puis définitive, sur des secteurs orphelins de projets privés et où il est donc nécessaire que les collectivités s'impliquent.

Le travail sur le foncier, sa qualification et sa libération pour les activités agricoles et autres activités, demandent d'une part une implication forte et volontaire des élus locaux, d'autre part un effort important en terme de médiation, de contacts avec les propriétaires et d'animation locale. Surtout dans des zones à handicaps naturels où la pratique agricole devient délicate à cause de l'émiettement du foncier et des difficultés à surmonter en terme de rentabilité économique.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Maintenir les exploitations existantes sur le territoire et reconquérir des zones abandonnées à enjeux et potentiel agricole.
- Sensibiliser les élus sur les problématiques agricoles, afin de les inciter à agir.
- Initier et expérimenter de nouvelles façons d'agir collectivement sur ces problématiques.

Intervention financière globale :

Dépense subventionnable CDPRA	551 350 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	200 540 €	40 % pour 37.1 30 % pour 37.2
Subvention départementale CDPRA	81 000 €	20 à 40 % pour 37.1 22,5 % pour 37.2
Autofinancement du maître d'ouvrage	269 810 €	49 %

Sous-action n°37-1

Sensibilisation des cédants, appui technique au maintien ou à l'installation d'agriculteurs, diagnostics foncier agricole

Descriptif de l'action :

L'objet de cette action est de s'appuyer sur des territoires et collectivités volontaires afin d'initier des méthodes et des projets « exemplaires », c'est à dire reproductibles sur tout le Pays. Pour cela il faut s'appuyer et faciliter l'installation et le fonctionnement des Comités locaux à l'installation qui rassemblent sur des entités géographiques ou de productions, aussi bien les agriculteurs en activité que les propriétaires avec les autres acteurs socio-économiques et associatifs, ceci autour des élus locaux et professionnels. Le Pays a permis d'aider l'installation et l'animation des Comités Locaux, il convient de soutenir les groupes locaux jusqu'à la fin du Contrat. Cette action s'inscrit dans la déclinaison au niveau du territoire de la Charte Régionale.

Le foncier agricole est un enjeu fort sur lequel les collectivités ont un grand rôle à jouer. Il faut les aider à prendre en main cette thématique vitale pour le maintien et l'installation d'agricultures sur le territoire du Pays. Ainsi nous proposons de faciliter **des diagnostics agricoles** sur leur territoire, afin de répondre à 2 objectifs : a) repérage des actions à conduire pour le maintien, la transmission, l'installation d'exploitations sur leurs communes ; b) prospectif et anticipation : pouvoir préserver sur le long terme les terres à potentiels agronomiques. Ces études seraient conduites dans le cadre des communautés de communes pour avoir une échelle suffisante. Cependant, si dans certains cas cela n'était pas possible, il faut que des communes volontaires et dynamiques sur ces thèmes puissent être aidées pour s'emparer de cette problématique.

Le travail sur le foncier, sa qualification et sa libération pour les activités agricoles et autres activités, demande une implication forte et volontaire des élus locaux et un effort important en termes de médiation, de contacts avec les propriétaires, d'animation locale. Il est proposé la **mise en place à titre expérimental d'une animation spécifique sur la médiation foncière et la gestion de l'espace au bénéfice de communauté de communes volontaires**. Ces moyens techniques limités dans le temps devront faire l'objet d'un pilotage avec le PNR des Monts d'Ardèche et les CLI. Seront aussi positionnés des financements sur les outils liés à mettre en place (communication, carto...).

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Collectivités locales et leurs groupements, Chambre d'Agriculture, associations groupements, syndicats et structures professionnelles travaillant sur ces domaines
Partenaires pressentis	SAFER, CNASEA, ADASEA, Comité départemental d'installation, collectivités, AMESUD, Terre de liens Rhône-Alpes...
Articulation Parc / Pays	Domaine PNR (article 19 de la charte)
Articulation avec d'autres dynamiques territoriales	PLGE ...

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	351 350 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	140 540 €	40 %
Subvention Départementale	36 000 €	20 à 40%(*)
Autofinancement du maître d'ouvrage	174 810 €	50 %

(*) Suivant les opérations, la subvention Départementale peut être modulable de 20 à 40 % et n'interviendra que s'il n'y a pas d'autres aides mobilisables sur les lignes de droit commun départementales.

Modalités spécifiques :

Accompagnement / Animation des CLI :

Bénéficiaires : ADASEA de l'Ardèche, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Durée de novembre 2009 à décembre 2010.

Diagnostique foncier agricole :

Bénéficiaires : communes, communautés de communes
Il serait nécessaire de prévoir dans l'avenant un cadre méthodologique et de référence permettant à d'autres communes, CDC ou filières organisées, de conduire ce type de travaux. Aussi il est proposé dans l'avenant de conduire 5 études de ce type.

Animation foncière au niveau d'une CDC :

Bénéficiaires : communautés de communes

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					88 000 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Surfaces libérées pour l'agriculture, nombres d'exploitation confortées et installées ;
- Nombre de collectivités volontaires voulant s'engager dans la démarche ;
- Représentativité et nombre des participants s'impliquant dans les réunions ;
- Vulgarisation de la démarche au travers la conception et distribution d'un document de type «guide des bonnes pratiques» à l'intention des élus locaux et des autres acteurs du territoire.

<u>Sous-action n°37.2</u>	<u>Soutien à la mise en place de « ferme relais ou ferme communale »</u>
----------------------------------	---

Descriptif de l'action :

A travers la mise en place de « ferme-relais et ou ferme communale », cette action doit permettre à des jeunes d'avoir un outil de travail opérationnel et d'y faire leurs premières armes territorialement et professionnellement. Cette action est ciblée principalement sur la commune de Beaumont qui est la seule à avoir à ce jour un projet de ce type suffisamment avancé. Les dépenses éligibles pourraient concerner aussi bien l'acquisition de bâtiments ou de terrains que les travaux et les aménagements de foncier agricole et de bâtiments par la collectivité pour le maintien ou l'installation durable d'exploitations agricoles.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	fonctionnement et investissement
Type de dépenses envisagées	Animation, études, autres prestations de services, acquisitions, outils, matériaux, travaux...
Territorialité de l'action	Multisites

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Commune de Beaumont, autres collectivités
Partenaires pressentis	Chambre d'Agriculture, PNR, collectivités, associations groupements syndicats et structures professionnelles travaillant sur ces domaines, SAFER, CNASEA, ADASEA, Comité départemental d'installation, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PNR (article 19 de la charte PNR)
Articulation avec d'autres dynamiques territoriales	

Modalités spécifiques d'intervention :

Critères d'éligibilité :

Il s'agit de soutenir en priorité le projet porté la commune de Beaumont qui a prouvé son engagement, en proposant un plan réaliste d'actions dans le cadre de l'opération 37.1. L'attribution des aides, notamment au niveau des plafonds et cumuls de différentes subventions, se fera sur la base du budget prévisionnel, en concertation avec les partenaires, ceci dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.

Dépenses éligibles :

Dépenses éligibles

Toutes les dépenses à réaliser par la collectivité pour la mise en place de la ferme : Les études préalables et diagnostics. L'acquisition par la collectivité de bâtiments et de foncier à enjeux agricoles ; les matériaux, les outils, les travaux nécessaires à l'aménagement et l'exploitation du foncier agricole ; les matériaux, les outils, les travaux nécessaires à l'aménagement du corps de ferme et des bâtiments par la collectivité.

.Les projets doivent être conformes aux critères délibérés dans le plan régional pour l'Agriculture et le Développement Rural, mesure 20, volet foncier et urbanisme. Le taux d'aides Région sollicité et de 30%.

Modalités d'interventions financières :

<i>POUR LA REGION</i>	
Taux de subvention plafond par projet	30%
Montant de subvention plafond par projet	60 000 €
<i>POUR LE DEPARTEMENT</i>	
Taux de subvention plafond par projet	22,5%
Montant de subvention plafond par projet	45 000 €

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	200 000 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	60 000 €	30 %
Subvention Départementale	45 000 €	23%(*)
Autofinancement du maître d'ouvrage	95 000€	47 %

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					60 000 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

Création de la ferme

DEFI N° 3	UN TERRITOIRE PRODUCTIF
Objectif n° 8	Affirmer la vocation agricole du pays
ACTION N° 38	CONFORTATION / MISE EN PLACE D'OUTILS STRUCTURANTS DE PREPARATION /TRANSFORMATION/ STOCKAGE / CONDITIONNEMENT / DISTRIBUTION DES PRODUITS LOCAUX
ACTION RELEVANT DE L'ENVELOPPE REGIONALE SUPPLEMENTAIRE « CIADT » (POUR LE VOLET « INVESTISSEMENT »)	

Contexte et problématique de départ :

La mise en place du Pays est une opportunité pour progresser dans la valorisation d'une partie des produits dans les circuits locaux, mais aussi pour favoriser la conquête de nouveaux marchés et d'offrir des produits qui soient conformes aux besoins et attentes des consommateurs. Cet objectif permettra d'aider le développement économique durable du territoire.

Les outils structurants peuvent concerner une filière bien présente du territoire (par exemple laiterie, fromagerie, points de collecte..., surgélation, congélation...), ils peuvent concerner plusieurs métiers (par exemple abattoir, moulin...). Ils peuvent concerner un territoire et être structurant pour celui-ci (certaines caves viticoles,). Ils sont à enjeux forts et ont un poids en terme de production, de commercialisation et d'organisation interne qui dépassent celui d'une exploitation ou d'un atelier de transformation fermière, même si celui-ci est au service de plusieurs exploitations. Pour mémoire, Défi 3 objectif 7 : Conduite d'une étude sur la mise en place d'une politique collective « multi produit » de vente /distribution des Produits du Pays (plateforme ou/et magasins de distribution permettant de développer et rationaliser la distribution vente.

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'abord d'aider au maintien et au développement des outils structurants existants qui sont indispensables pour garantir un avenir aux filières, aux métiers, aux territoires. Ceci en aidant à la conduite d'études de besoins, d'opportunité, de process, d'études technico-économiques, de fonctionnement et modes de gestion, avant d'aider aux investissements de confortation / modernisation, agrandissement.

Il s'agit de suivre et connaître les besoins du territoire en terme d'outils de transformation, de préparation, de conservation, de stockage, de conditionnement et conservation, de plateforme logistique, de surfaces destinées à la vente. D'aider la confortation ou mise en place sous réserve de vérifier les modes de fonctionnement et de gestion et de vérifier la faisabilité technico-économique.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Encourager la réappropriation des produits agricoles du Pays par le commerce local et la conquête de nouveaux marchés (restauration collective, produits surgelés, troisième gamme, ...), en aidant à la cohérence globale des filières agricoles entre elles, avec le territoire et avec les autres secteurs d'activité.
- Fixer sur le territoire les outils de transformation adaptés et modernes, permettant un développement agro-alimentaire transversal à partir des productions agricoles locales.
- Fixer sur le territoire les outils de transformation, de stockage, logistiques ou de distribution, et commerciaux permettant un développement des ventes de ces produits sur le territoire du Pays mais aussi sur le territoire de la Région Rhône-Alpes..

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement /Investissement
Type de dépenses envisagées	Acquisition, travaux, animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Collectivités, chambres consulaires, associations et syndicats professionnels, coopérative, entreprises, ...
Partenaires pressentis	Démarches interconsulaires, entreprises du tissu agro-alimentaire, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé

Intervention financière globale :

Dépense subventionnable CDPRA	639 625 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	200 680 €	De 20 à 40%
Subvention départementale CDPRA	167 144 €	De 10 à40%
Autofinancement du maître d'ouvrage	271 801 €	42 %

Modalités spécifiques d'intervention :

Ne seront éligibles que les projets n'émargeant ni au plan bâtiment Etat ou Région (mesure 8), ni aux autres dispositifs de la Région notamment les aides aux entreprises d'industrie agro alimentaire (mesure 16).

Sous-action n°38.1

Volet Fonctionnement

Ventes directes et circuits courts :

Plusieurs intentions existent sur le territoire, ces projets devraient voir le jour rapidement ; il est nécessaire de prévoir des aides sur des travaux d'urgence, animations et études préalables, communication,... sur la base d'une aide Région 40%

Construction et mise en place d'un accueil pédagogique et de vente collective intégré ou en lien avec la filière locale picodon.

Atelier relais :

La filière caprine souhaite à travers une association de producteurs ou une communauté de communes mettre en place des ateliers relais «clés en mains» (fromageries mobiles, tunnels d'élevage équipés...). Ce qui permettrait, là où le foncier est disponible, d'installer dans des conditions satisfaisantes et rapides de jeunes agriculteurs qui n'ont pas toujours la capacité financière d'investir dans un premier temps sur les bâtiments en dur. A titre expérimental il est proposé d'aider à l'achat d'une fromagerie mobile équipée, et d'une chèvrerie démontable équipée (Cornadis + équipement traite mécanique).

Magasin/plateforme de distribution des produits locaux :

Au moins un projet conséquent sur le territoire : une étude a été conduite par Vivacoop. Il est peu probable que la phase opérationnelle soit lancée rapidement. Mais il serait nécessaire de prévoir une aide financière via le Pays pour les études préalables et complémentaires qui seront nécessaires.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Dépenses éligibles : études, recherche développement, études d'opportunité et conditions de mise en place, études technico-économique, de faisabilité, de procédés, muséographie, médiation culturelle....
Maîtres d'ouvrages	Collectivités locales et leurs groupements, consulaires, groupements, associations et syndicats professionnels, sociétés,...

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	139 625 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	55 850 €	40%
Subvention départementale CDPRA	12 500 €	De 10 à 40%
Autofinancement du maître d'ouvrage	71 275 €	51%

<u>Sous-action n°38.2</u>	<u>Volet Investissement</u>
----------------------------------	------------------------------------

Construction et mise en place d'un accueil pédagogique et de vente collective intégré ou en lien avec la filière locale picodon. : (Portage par un collectif).

Atelier relais :

La filière caprine souhaite à travers une association de producteurs ou une communauté de communes mettre en place des ateliers relais «clés en mains» (fromageries mobiles, tunnels d'élevage équipés...). Ce qui permettrait, là où le foncier est disponible, d'installer dans des conditions satisfaisantes et rapides de jeunes agriculteurs qui n'ont pas toujours la capacité financière d'investir dans un premier temps sur les bâtiments en dur. A titre expérimental il est proposé d'aider à l'achat d'une fromagerie mobile équipée, et d'une chèvrerie démontable équipée (Cornadis + équipement traite mécanique).

Cuma de transformation agro-alimentaire : (38.2)

Aide Départementale (20%) via la ligne Pays en compléments des aides Région mobilisées sur ligne directe.

Ventes directes et circuits courts :

Aides sur les investissements sur la base d'une aide Région de 20% et Département de 20%
Quatre projets collectifs pourraient être conduits pendant la durée restante du CDPRA.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement
Type de dépenses envisagées	Aides à la mise en place, à la modernisation et à l'investissement, construction, aménagements, matériels, main d'œuvre (hors main d'œuvre de l'exploitation agricole), outils...
Maîtres d'ouvrages	Collectivités locales et leurs groupements, consulaires, coopératives, entreprises du tissu agroalimentaire, groupements, associations et syndicats professionnels,

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	500 000 €	HT
Subvention régionale CDPRA	144 830 €	De 20 à 40%
Subvention départementale CDPRA	156 644 €	20 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	198 526 €	60 %

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					144 830 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Nombre et représentativités des participants aux phases de construction des projets
- Impacts socio économique à l'échelle du pays des outils mis en place (nb exploitations maintenues, progression ventes, nouveaux marchés, connexions économiques avec les différents métiers, impacts locaux en terme d'emplois maintenus, créés...) à partir de la situation initiale.

DEFI N° 3	UN TERRITOIRE PRODUCTIF
Objectif n° 8	Affirmer la vocation agricole du pays
ACTION N° 39	APPUI A LA MISE EN PLACE D' ACTIONS COLLECTIVES DE SERVICES AUX EXPLOITANTS

Contexte et problématique de départ :

L'agriculture du Pays de l'Ardèche Méridionale est confrontée à des problèmes de main d'œuvre sur les exploitations notamment dus à la diminution de la main d'œuvre familiale. L'enjeu est d'assurer la pérennité des exploitations en permettant à chaque territoire de s'organiser. Pour assurer une attractivité au métier, il faut améliorer la qualité de vie des agriculteurs et assurer le développement de l'emploi durable en agriculture, tout en privilégiant l'approche collective. Il faut aussi revaloriser l'image de l'agriculture et de ses métiers.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement / Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Animation territoriale, Acquisition, travaux, animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	CDPRA, Collectivité, syndicat, coopérative, entreprises, chambres consulaires...
Partenaires pressentis	Démarches interconsulaires, entreprises du tissu agro-alimentaire, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé

Intervention financière globale :

Dépense subventionnable CDPRA	220 791 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	126 229 €	50 à 60%
Autofinancement du maître d'ouvrage	94 562 €	43 %

Sous-action n°39.1

Appui aux travaux préalables nécessaires pour l'émergence de groupements d'employeurs

Descriptif de l'action :

Appui aux travaux préalables nécessaires pour l'émergence de groupements d'employeurs : Il paraît important de maintenir une partie des financements prévus pour aider les travaux d'émergence de groupements d'employeurs.

a) Groupements d'employeurs :

Cette action est à coordonner avec la mesure 2 du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural qui soutient la création des 3 premiers emplois créés d'un groupement d'employeurs déjà créé.

- création de 2 nouveaux groupements d'employeurs sur la zone
- accompagnement de 3 groupes locaux
- suivi des groupements existants
- formation des salariés des groupements d'employeurs
 - aide aux journées d'adaptation des salariés sur les exploitations (nouveaux adhérents, nouveaux salariés)
 - action spécifique « Amesud Remplacement » : travail de proximité avec des groupes locaux, soutien pour organiser une communication sur la zone.

Un travail collectif, notamment avec les chambres consulaires sera réalisé sur le Pays de l'Ardèche Méridionale pour favoriser le lancement d'un groupement d'employeurs multisectoriel intégrant le secteur agricole.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Maintien d'exploitations agricoles en nombre suffisant sur l'Ardèche méridionale.
- Permettre des installations viables et pérennes afin de maintenir une agriculture dynamique et performante sur le territoire, et permettre aux agriculteurs d'avoir une vie sociale/familiale se rapprochant de la norme (horaires, vacances, maladie...).
- Accompagner efficacement dans les phases clés de l'installation.
- Placer l'emploi et la formation en agriculture aux mêmes niveaux que les autres activités économiques et établir les liens.
- Redonner du sens aux métiers de l'agriculture en valorisant.
- Promouvoir une culture ressources humaines en agriculture (pour mémoire) cette action est reportée dans sa totalité objectif 12, action 64.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement /Investissement
Type de dépenses envisagées	Acquisition, travaux, animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Collectivités, Chambre d'agriculture, Groupements d'employeurs, Centres de formation, Associations...
Partenaires pressentis	Site de proximité, centres de formations et établissements scolaires, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine Pays

Inscription financière :

Dépense subventionnable CDPRA	62 458 €	HT/TTC
Subvention régionale CDPRA	31 229 €	50 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	31 229 €	50%

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Création de groupements d'employeurs et pérennisation des groupements existants
- Réseau de tuteur sur l'Ardèche méridionale (nombre de tuteurs et assiduité des tuteurs)
- Adéquation offre et demande d'emploi en agriculture, connexion avec les autres acteurs de l'emploi-formation. Participation au comité chargé du suivi et de l'évaluation.
- Actions de sensibilisation sur les métiers de l'agriculture.

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					15 000 €

Sous-action n°39.2

Animation territoriale agriculture/bois

Contexte et problématique de départ :

Le secteur agricole et forestier est un pôle économique majeur du Pays de l'Ardèche Méridionale. Etant donné l'importance de ce secteur pour tout le territoire du Pays, il apparaît nécessaire que soit dimensionné une animation globale sur ces deux thématiques à l'échelle du CDPRA, comme c'est le cas pour d'autres objectifs. Notamment pour placer la vision des collectivités territoriales au cœur de ces deux grands secteurs économiques, présents et diversifiés sur tout le territoire.

Descriptif de l'action :

En complémentarité des acteurs / dispositifs existants, poste d'animateur « agriculture-bois » avec les missions suivantes :

- Mise en œuvre et suivi général du volet agricole du CDPRA (objectif 8)
- Mise en œuvre et suivi général du volet bois du CDPRA (objectif 10)
- Coordination avec les acteurs, les professionnels, les grands partenaires (consulaires, filières, interprofession) à l'échelle du Pays
- Préparation du futur programme d'actions Psader et du futur CDDRA
- Accompagnement des porteurs de projets
- Appui au montage des projets de diversification dans les exploitations agricole en lien avec la Chambre d'Agriculture et les autres Chambres consulaires.
- Appui au montage des projets des acteurs de la filière bois locale en lien avec l'interprofession et les Chambres consulaires.
- Suivi et accompagnement des projets collectifs structurants sur ces deux thématiques.
- Participation et suivi des démarches départementales, régionales et nationales (Psader, PER, nouvelles politiques territoriales,...)
- Suivi du partenariat avec le PNR
- Interface avec les actions économiques, emploi/formation, foncier, tourisme, patrimoine et environnement du CDPRA
- Développement de l'agrotourisme (en lien avec l'objectif 9)

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Optimisation des moyens
- Plus grande cohérence dans les actions menées
- Meilleure efficacité des actions menées
- Permettre aux initiatives d'être menées à bien et dans les meilleures conditions

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Animation
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Syndicat porteur du CDPRA
Partenaires pressentis	DDAF, DADR, Département, PNR, Chambres consulaires, Syndicats professionnels, communauté de communes, communes, autres Pays, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine Pays

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	158 333 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	95 000 €	60 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	63 333 €	40%

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					63 333 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

Efficacité globale de l'animation, nombre de partenaires mobilisés, nombre de dossiers instruits, nombre d'actions accompagnées. Dossiers structurants à l'échelle du territoire.